

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
.....  
MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DE LA PLANIFICATION ET  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



## CAMERCAP-PARC

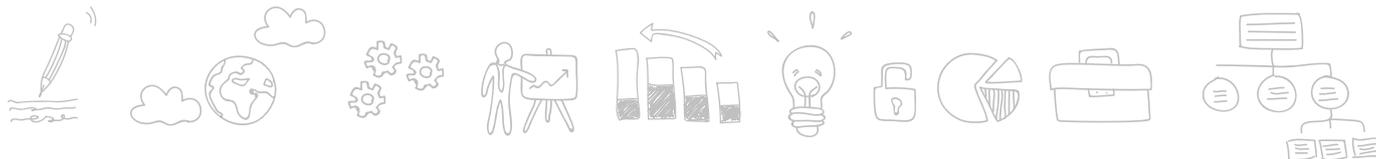
Cameroon Policy Analysis and Research Center

SUIVI DE LA DÉMOGRAPHIE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU CAMEROUN

# UNE ANALYSE DES PERFORMANCES DE LA RÉFORME DES CFCE 2010-2015



VOLUME 1



Série ETUDES # 01 - VOLUME 1

septembre 2016



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

.....  
MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DE LA PLANIFICATION ET  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE



**CAMERCAP-PARC**

Cameroon Policy Analysis and Research Center

**SUIVI DE LA DÉMOGRAPHIE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU CAMEROUN**

**VOLUME 1 :**

**UNE ANALYSE DES PERFORMANCES DE LA RÉFORME DES CFCE  
2010-2015**

[www.camer-cap-parc.org](http://www.camer-cap-parc.org)

Une analyse des performances de la réforme des CFCE





# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>v</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>vi</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>vii</b>
<b>Chapitre 1 : Démarche méthodologique</b> .....	<b>1</b>
1.1 Genèse de l'étude .....	1
1.2 Autorisation de recherche .....	1
1.3 Approche participative et le partenariat actif .....	1
1.4 Collecte des données .....	2
1.5 Constitution de la base de données .....	2
<b>Chapitre 2 : Mise en place des CFCE et développement de l'entrepreneuriat au cameroun</b> .....	<b>3</b>
2.1 La création des CFCE .....	3
2.2 Evolution des effectifs des PME .....	4
2.3 Répartition selon la forme juridique .....	6
2.4 Les CFCE et promotion de l'entrepreneuriat féminin .....	8
2.5 Analyse du profil des PME .....	9
<b>Chapitre 3 : Mise en place des CFCE et attractivité de l'économie camerounaise</b> .....	<b>11</b>
3.1 Analyse bilancielle des entreprises créées par des promoteurs étrangers .....	11
3.1.1 La Chine 1 <sup>er</sup> investisseur étranger .....	11
3.1.2 Répartition des PME selon la nationalité du promoteur et la forme juridique .....	12
3.1.3 Répartition selon la nationalité et l'activité déclarée .....	13
3.1.4 Répartition selon la nationalité et le chiffre d'affaires déclaré .....	14
3.2 Contribution à l'afflux des investisseurs étrangers .....	15
<b>Chapitre 4 : Mise en place des CFCE et création de la valeur ajoutée</b> .....	<b>16</b>
4.1 Contribution au développement des filières de croissance .....	16
4.2 Contribution à la formation du chiffre d'affaires et croissance du PIB .....	18
<b>Chapitre 5 : Mise en place des CFCE et création des emplois</b> .....	<b>21</b>
5.1 Les emplois déclarés dans les PME créées .....	21
5.2 La contribution des entreprises créées sur la situation de l'emploi .....	23
<b>Conclusion</b> .....	<b>25</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>27</b>

## Sigles et abréviations

<b>APME</b>	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
<b>BIP</b>	Budget d'Investissement Public
<b>BMN</b>	Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN)
<b>CCIMA</b>	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun
<b>CFCE</b>	Centres de Formalités de Créations des Entreprises
<b>CNPS</b>	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>ETS</b>	Etablissements
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IRCM</b>	Impôts sur les Revenus de Crédits Mobiliers
<b>IRPP</b>	Impôts sur les Revenus des Personnes Physiques
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>ME</b>	Moyenne Entreprise
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINPMEESA</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
<b>MVC</b>	Modèle Vue Contrôleur
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.
<b>PACOM</b>	Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de l'Economie Camerounaise
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>RGE</b>	Recensement Général des Entreprises
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SGBC</b>	Société Générale des Banques du Cameroun
<b>SGBD</b>	Système de Gestion de Bases de Données
<b>SOAP</b>	Simple Object Access Protocol
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée

## Avant-propos

La performance des entreprises est un facteur déterminant de la croissance économique et plus généralement du développement économique et social d'un pays. Dans cette logique, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), se positionnent au centre des politiques de développement de tous les pays grâce à leur capacité à créer des emplois et des richesses, à développer des savoir-faire, à former la population et à mobiliser des financements. Elles constituent un facteur de croissance économique avéré et un tremplin vers l'émergence pour les pays en développement.

Au niveau national, le dernier recensement des entreprises réalisé par l'Institut National de la Statistique (INS) (2009) a relevé près de 94 000 entreprises au Cameroun. Selon la CCIMA, les PME ont contribué à hauteur de 30% du PIB et 70% des emplois créés. Plusieurs contraintes ont été pointées du doigt comme facteurs limitant la promotion de ces entreprises notamment la compétitivité structurelle qui concerne essentiellement le climat des affaires. A titre d'illustration, les classements du Cameroun par la Banque Mondiale à travers son rapport annuel Doing Business, relativement à l'indicateur de « **facilité à faire des affaires** » ne sont pas très élogieux depuis près d'une décennie. Ce qui n'est pas de nature à inciter les opérateurs économiques à entreprendre la création d'entreprises au Cameroun. Celle-ci prenait en moyenne 38 jours en 2009 pour être constituée alors que dans d'autres pays, une journée suffisait pour obtenir son autorisation de création d'entreprise. Le promoteur d'affaire se trouvait ainsi confronté à plusieurs difficultés et contraintes au rang

desquelles : (i) les lenteurs et les tracasseries administratives ; (ii) le rançonnement ; (iii) le manque de transparence dans les procédures; (iv) la dissimulation de certaines informations cruciales ; (v) la multiplicité et la complexité des pièces à fournir et des formulaires à remplir ; (vi) la multiplicité et la répétitivité de certaines informations demandées sur ces formulaires; (vii) le coût élevé des frais parallèles ; (viii) les délais infiniment longs des procédures et formalités; (ix) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles ; (x) la dispersion géographique des administrations concernées par la procédure de création d'entreprises.

Pour y remédier, le Gouvernement a fait de l'amélioration du climat des affaires, un des piliers essentiels de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance déclinée dans le DSCE (2010-2020). Il a mis en place le Cameroon Business Forum (CBF), qui est une plateforme d'échanges entre les acteurs publics et privés pour le développement des affaires. Celle-ci a pour missions entre autres d'identifier les obstacles à l'expansion et la croissance des entreprises, et d'améliorer par la même occasion l'environnement des affaires.

Ainsi, la prise en compte des recommandations du Cameroon Business Forum (CBF) dans l'optique d'améliorer le climat des affaires, a conduit le Gouvernement, à travers son Ministère en charge de la promotion des PME, à proposer un cadre d'allègement des procédures de création d'entreprises par l'adoption d'un ensemble de mesures. Ainsi sont nés, les Centres de Formalités de Création des Entreprises (CFCE)

qui sont des guichets uniques pour faciliter la création notamment par la réduction des délais et les coûts de création. C'est une mesure porteuse d'espoir pour la relance de notre économie en quête d'un nouveau souffle.

A ce jour, huit (08) CFCE sont fonctionnels, et le nombre des PME créées chaque année depuis 2010 ne cessent de croître traduisant par les faits l'adhésion des camerounais à cette mesure de politique économique. Une belle promesse des fleurs ! Au 31 Décembre 2015, 40 502 entreprises ont été créées dans les 08 CFCE à travers le territoire national. Sur le plan statistiques, c'est une sacrée performance.

Fort de ce constat et en ligne avec l'une de ses missions d' « *assister le gouvernement en matière de formulation et d'analyse des politiques économiques et sociales* », le CAMERCAP-PARC s'est employé à évaluer si les fruits ont tenu la belle promesse des fleurs. En langage simple, il s'agit d'évaluer l'impact de cette réforme sur l'économie, en matière de croissance et d'emploi.

La réforme des CFCE, cinq ans après sa mise en place aura produit des résultats mitigés voir contrastés. Une analyse sous le double prisme de l'impact sur l'économie d'une part et de la viabilité des entreprises créées d'autre part nous a conduit à produire les 02 volumes. Le premier portant sur les performances de la réforme des CFCE et le secours sur la résilience voire la survie de ces jeunes entreprises. Outre les mesures de politiques économiques formulées et proposées, l'étude s'achève par une innovation, celle de mettre en place un dispositif de suivi des PME à travers une application Internet, « Generation Android » oblige. !

Tout le challenge reste dans la mise en œuvre effective !

**Barnabé OKOUDA**  
*Directeur Exécutif/CAMERCAP-PARC*

# Chapitre 1 :

## Demarche methodologique

### 1.1 Genèse de l'étude

C'est une information du Ministre des PME parue dans le journal le Quotidien De l'Economie n° 0944 du mercredi 25 novembre 2015 en page 5, faisant le compte de la conférence de presse donnée la veille en prélude à la tenue des Journées nationales de la PME, prévues du 2 au 4 décembre 2015. Il y était fait état de 11 500 entreprises créées en 2014. En date du 15 décembre 2015, le Coordonnateur du Centre sollicitait le MINPMEESA par courrier N°102223 / CAMERCAP-PARC à l'effet de mener une étude sur la démographie des PME et leur impact sur l'économie, et particulièrement les 2 piliers de notre stratégie à moyen terme que sont : la croissance et l'emploi.

### 1.2 Autorisation de recherche

Elle est donnée par courrier n° 0011 / MINPEMESA /SG/DPME/SDFC du 11 janvier 2016. La correspondance mentionnait par ailleurs que le nombre d'entreprises s'élevait à 41 663 au 30 septembre 2015.

### 1.3 Approche participative et le partenariat actif

Dans la recherche d'une adhésion à notre projet de recherche, le Directeur de l'Agence des PPME avait été destinataire des copies de la correspondance adressée au Ministre et en retour, il rassurait de sa pleine collaboration. Le Ministère nous ayant, dans sa correspondance encouragé à nous rapprocher de ses services

compétents ; lesquels responsables nous ont réservé un accueil favorable et professionnel. Une équipe dédiée nous a accompagné tout au long de l'étude dans les différentes phases.

### 1.4 Collecte des données

Aucun fichier national des PME créées dans les CFCE n'étant disponible, il s'est avéré indispensable pour réaliser notre mission de procéder à une collecte directe des données de création d'entreprises au cours de la période 2010 à 2015, ceci auprès des 08 CFCE en activités. À cet effet, le CAMERCAP-PARC s'est adjoint des cadres du MINPMEESA dans cette opération, laquelle s'est déroulée du 29 mars au 06 avril 2016 sur l'ensemble des huit (08) CFCE opérationnels au 25 Août 2016. Les préparatifs de la mission de collecte ont débuté par une mission d'information et de sensibilisation auprès des Coordonnateurs et des Chefs de centre des CFCE, afin de les prévenir du démarrage imminent des travaux de collecte et de saisie des données, ainsi que des objectifs de l'étude.

Ainsi, l'organisation a déployé trois équipes pour couvrir l'ensemble des CFCE, regroupés en trois zones géographiques ayant chacune à sa tête un superviseur chargé de la coordination des travaux.

Par ailleurs, 07 agents de saisies ont été recrutés pour la saisie des données. Les personnels des CFCE ont également été mis à contribution pour mener à bien cette opération.

## 1.5 Constitution de la base de données

Les variables exploitables pour les analyses ont été les suivantes :

- **Le lieu** : Constitué des Centres de Formalités de création d'entreprises soit huit centres actifs au 31/12/2015. Il s'agit de : Yaoundé, Bamenda, Bafoussam, Douala, Ebolowa, Maroua, Limbé et Garoua ;
- **La forme juridique** de ces entreprises, déclinée selon la nomenclature OHADA (voir encadré1) ;
- **Les pays d'origine des promoteurs** : les ressortissants des différents pays n'ont ni les mêmes objectifs, ni la même ambition ;
- **Le sexe du promoteur de l'entreprise** : cette variable permet de saisir le dynamisme de l'entreprenariat féminin ;
- **Le chiffre d'affaire anticipé** : il donne l'information sur l'ambition des entreprises ;
- **Le nombre d'employés déclarés** ;
- **L'activité déclarée.**

La base de données obtenue par compilation des informations collectées auprès des CFCE n'a pas été digeste, son exploitation n'a pas été possible à cause des difficultés liées à l'apurement. Plusieurs problèmes identifiés qu'il a fallu résoudre au préalable, dont entre autres :

- Jusque-là, les données relatives aux PME créées auprès des CFCE n'étaient pas centralisées : il a fallu reprendre la saisie des données dans les 08 CFCE en activité ;
- La qualité de présentation de l'information statistique au niveau des CFCE est non homogène à cause du non-respect des nomenclatures officielles, ce qui rend le travail d'agrégation des données assez fastidieux ;
- La qualité de l'information statistique a révélé des problèmes de standardisation : il a fallu codifier à nouveaux certaines variables, apurer et nettoyer la base ;

Par ailleurs, la saisie directe dans les différents CFCE a fait ressortir d'autres difficultés dont notamment :

- l'absence de certains dossiers de création des PME. En effet un certain nombre de dossiers de création d'entreprises n'ont pu être retrouvés ;
- la non uniformisation du format d'enregistrement dans les différents CFCE ;
- l'absence des branches d'activités ou la confusion de celles-ci avec le secteur d'activité lors de l'enregistrement d'une entreprise créée ;
- etc.

### Encadré 1 : Nomenclature OHADA des formes juridiques

Les formes juridiques en vigueur au Cameroun sont régies par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique.

Il s'agit notamment de :

- l'Entreprise individuelle ;
- le Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
- la Société à Responsabilité Limitée (SARL)
- la Société Anonyme (SA)
- la Société en Nom Collectif (SNC)
- la Société en Commandité Simple (SCS)
- la Société Civile
- la Société Coopérative

Tableau 1 : Chronologie de la création des CFCE :

Localité	Date d'ouverture
Yaoundé	15 avril 2010
Douala	22 avril 2010
Bafoussam	2012
Garoua	2012
Bamenda	2012
Limbé	27 mai 2014
Maroua	04 avril 2014
Ebolowa	15 avril 2014

Source : MINPMEESA

## Chapitre 2 :

# Mise en place des CFCE et développement de l'entrepreneuriat au Cameroun

### 2.1 La création des CFCE

Dans le cadre de la promotion de l'investissement privé productif, le Gouvernement a lancé en 2008, une réforme visant à réduire les délais de création des entreprises dans le pays. Ces délais étaient jusque-là estimés à 38 jours en moyenne, (selon le rapport Doing Business 2009). Cette réforme a abouti en 2010 à la mise en place d'un programme de guichets uniques de création d'entreprises, sous le vocable de Centre de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE). Le Gouvernement a ainsi encadré cette réforme par la mise en application de plusieurs textes. On cite entre autres :

- i. l'instruction N° 001/CAB/PM du 18 mars 2010 relative aux formalités administratives de création des entreprises au Cameroun ;
- ii. la loi N° 2010/004 du 13 avril 2010 portant promotion des PME au Cameroun ;
- iii. l'instruction N° 004/CAB/PM du 25 mai 2012 relative aux formalités administratives de création d'entreprise au Cameroun ;
- iv. la circulaire interministérielle N° 001/MIN-JUSTICE/MINPMEESA/MINFI du 30 mai 2012 relative à la procédure devant les Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) ;
- v. Arrêté N° 090/CAB/PM du 29 octobre 2013 portant organisation du fichier national des PME ;
- vi. Instruction du Premier Ministre, 2013 sur la création en ligne (voir recueil des textes) P.33.

De manière générale, l'objectif du CFCE est de regrouper en lieu unique toutes administrations intervenant dans la procédure administrative de création d'entreprises au Cameroun. Il est placé sous la tutelle du Ministère des PME, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), et comprend les services du greffe, des impôts, du trésor et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Le CFCE assure également le conseil aux promoteurs sur les opportunités d'investissement et les types d'appuis mis à la disposition des Petites et Moyennes Entreprises, il oriente les créateurs vers leurs centres d'impôts d'attache et les conseille sur leur activité.

Les missions des CFCE consistent notamment à :

- i. faciliter les démarches et formalités administratives de constitution, de modification, de cessation d'activités et de dissolution des entreprises, dans les délais impartis, sous réserve des procédures judiciaires en cours ;
- ii. accueillir physiquement et/ou virtuellement les services compétents des administrations compétentes intervenant dans les procédures et démarches administratives y relatives ;
- iii. communiquer aux intéressés la liste de toutes les pièces à fournir, les frais correspondants, ainsi que les administrations compétentes pour les délivrer ;
- iv. recevoir sur liasse unique l'ensemble des

- déclarations liées à la création, à la modification, à la cessation d'activités et à la dissolution des entreprises ;
- v. percevoir les frais relatifs à l'ensemble des prestations liées à son activité, ainsi que ceux destinés aux administrations partenaires ;
  - vi. recueillir les informations et données relatives à la création d'entreprise au Cameroun, et chaque fois que de besoin, les transmettre aux institutions publiques, privées ou internationales.

Les frais exigibles pour la création d'entreprise sont ceux relatifs au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et éventuellement à la publication de l'annonce légale de l'acte de création.

Cette réforme a permis de ramener les délais de création d'entreprise de 40 jours à 72 heures à compter de la date de dépôt d'un dossier complet au service d'accueil du centre. Passé ce délai, l'attestation de dépôt tient lieu d'attestation de création d'entreprise en attendant la disponibilité celle-ci.

## 2.2 Evolution des effectifs des PME

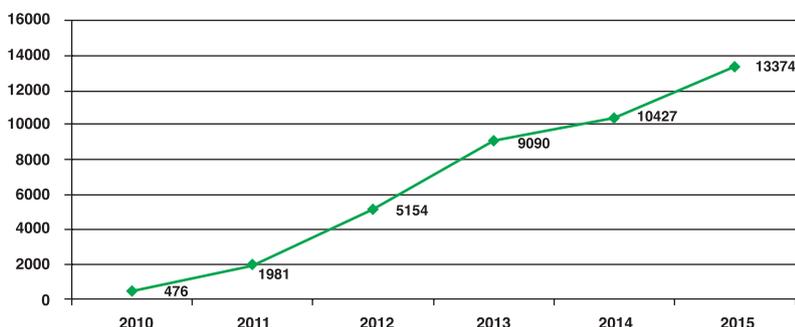
Au Cameroun, la législation classe les PME en trois catégories : La Très Petite Entreprise (TPE), la Petite Entreprise (PE), la Moyenne Entreprise (ME). Cette classification a été élaborée dans le but de prendre en considération les réalités propres à chaque environnement économique pas toujours comparable. A cet effet, les critères de classification retenus et spécifiés dans les articles 4, 5 et 6 et la loi de promotion des PME au Cameroun sont le chiffre d'affaires hors taxes et le nombre d'employés.

Ainsi, pour répondre à la question de départ, on peut affirmer qu'une PME au Cameroun est une entreprise qui emploie au moins une personne et au plus 100 personnes, et dont le chiffre d'affaires hors taxes varie entre un million et un milliard de FCFA. Selon la classification suivante :

- Très Petite Entreprise (TPE) : 5 employés maximum et chiffre d'affaires hors taxes maximum de 14,999 millions de FCFA ;
- Petite Entreprise (PE) : 6-20 employés pour un chiffre d'affaires hors taxes compris entre 15-20,999 millions de FCFA ;
- Moyenne Entreprise (ME) : 21-100 employés pour un chiffre d'affaires compris entre 21 millions-1 milliard de FCFA.

Sur cette base, il ressort de cette opération de collecte que, la création des PME dans les CFCE a enregistré une tendance haussière depuis 2010, année du démarrage effectif des activités dans lesdits centres. En effet, le nombre d'entreprises créées annuellement dans les huit centres est passé de **476** en 2010 à **13 374** en 2015. Soit une performance de 28 fois supérieure au niveau de départ. Ainsi, en termes de stock, on a dénombré **40 502 entreprises** créées à travers les CFCE depuis leur mise en place.

**Graphique 1** : Evolution de la création des PME par année (situation en fin de période)



Source : notre étude

Ce boom exprime à souhait un réel besoin ou envie d'entreprendre créant une explosion des PME sur le plan national. Il apparaît évident que celles-ci se localisent pour la plupart dans les deux grandes métropoles du pays à savoir : Yaoundé et Douala. La capitale politique se positionne curieusement en tête en matière de localisation des PME créées sur l'ensemble des années.

Les deux capitales (Yaoundé et Douala) ont enregistré 36 786 des PME créées sur l'ensemble de ces six années d'observation (près de 91%). Ceci pourrait s'expliquer par la forte concentration des centres de décisions dans ces deux villes, l'une abritant la capitale politique et l'autre la capitale économique.

**Tableau 2** : Répartition des PME suivant l'année de création et la CFCE

CFCE	Année de création						TOTAL
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Bafoussam	//	16	196	157	223	426	1018
Bamenda	//	20	195	210	90	362	877
Douala	476	1 937	2 067	4 028	3 693	5 515	17716
Ebolowa	//					168	168
Garoua	//	8	81	148	186	316	739
Limbé	//				103	531	634
Maroua	//				69	211	280
Yaoundé	(236)	(1637)	2 615	4 547	6 063	5 845	19070
<b>Total</b>	<b>712</b>	<b>3 618</b>	<b>5154</b>	<b>9090</b>	<b>10427</b>	<b>13374</b>	<b>40502</b>

Source : notre étude

### Encadré 2 : Le cas des années 2010 et 2011 à Yaoundé

*En 2010 et 2011, la volonté de vite faire et concrétiser la mise en œuvre de la réforme a fait omettre l'enregistrement de certaines variables requises pour les entreprises à créer dans le CFCE de Yaoundé. Soit 236 en 2010 et 1637 en 2011. Ces données ne pourront donc pas être prises en comptes dans les analyses qui vont suivre, pour des raisons purement techniques.*

## 2.3 Répartition selon la forme juridique

La forme juridique d'une entreprise selon la réforme de l'OHADA qui en donne une classification (voir encadré 1) permet de déterminer la constitution juridique et les responsabilités des actionnaires/promoteurs.

**Tableau 3** : Répartition des PME suivant la forme juridique et la CFCE

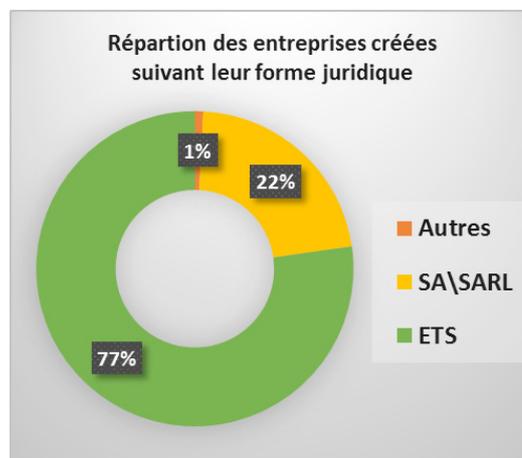
CFCE	Forme juridique					Total général
	ETS	SA\SARL	GIC\GIE	COOP	Autres	
Bafoussam	867	124	9	12	6	1018
Bamenda	412	466	0		0	877
Douala	11684	5846	36	27	125	17716
Ebolowa	155	13	0	0	0	168
Garoua	715	21	0	0	0	739
Limbé	384	250	0	0	0	634
Maroua	261	19	0	0	0	280
Yaoundé	16820	2119	8	18	105	19070
<b>Total</b>	<b>31298</b>	<b>8858</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>236</b>	<b>40502</b>

Source : notre étude

De façon globale, il ressort que les PME mises en place au Cameroun depuis 2010 sont majoritairement constituées des Etablissements (77%, soit plus de 7 entreprises sur 10), alors que les Sociétés Anonymes (SA) et des Sociétés à Respon-

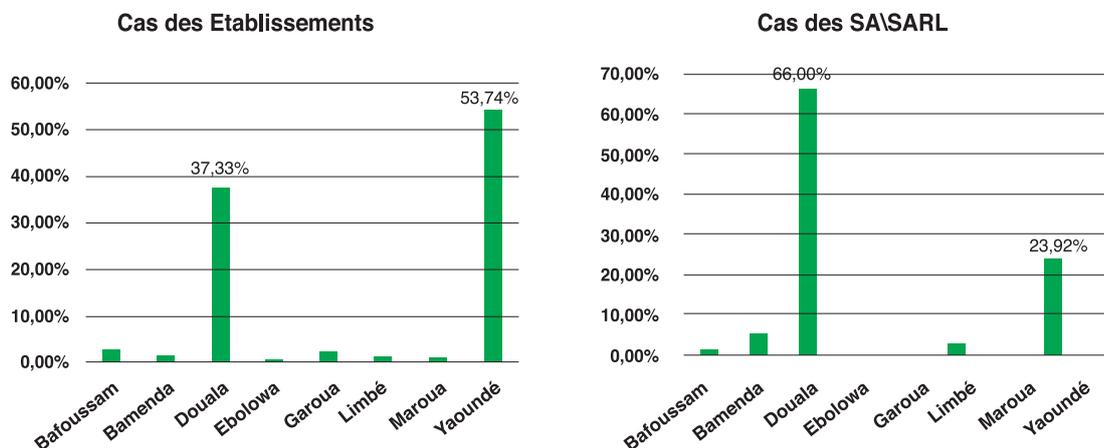
sabilité Limitée (SARL) représentent 22%, soit 2 entreprises créées sur 10. Les autres formes juridiques sont assez marginales et regroupent les Coopératives, des GIC et des GIE.

**Graphique 2** : Répartition des PME suivant leur forme juridique →



Source : notre étude

**Graphique 3** : Répartition des établissements suivant la forme juridique et le CFCE d'enregistrement



Source : notre étude

Une analyse différenciée des 02 catégories des formes juridiques prédominantes semble nous apporter une information supplémentaire et fort intéressante. Il s'agit du profil de chacun des 02 principaux CFCE que sont Yaoundé et Douala. Selon ces graphiques ci-dessus et en ce qui concerne (i) les Etablissements, la ville de Yaoundé devance Douala, et (ii) Douala devance Yaoundé en matière de SA/SARL.

En effet, la cité capitale politique qui abrite les services centraux des principales institutions administratives du pays (Ministères, organismes, EPA...), s'avère le lieu par excellence pour la passation des marchés de la commande publique. C'est le lieu de consommation du budget de fonctionnement des administrations (fournitures et services) et de l'essentiel du Budget d'Investissement Public (BIP). Les liens de sympathie et/ou incestueux entre les promoteurs et les gestionnaires de crédits n'y sont pas étrangers.

Quant aux Sociétés Anonymes et Sociétés à Responsabilité Limitée nouvellement créées, 2 sur 3 sont localisées à Douala, centre des affaires et poumon économique du Cameroun. La tendance aux investissements de moyen/long terme témoigne d'une autre logique celle de privilégier les activités de production durable.

À ce niveau il apparaît une sorte de contraste de profil entre les deux grandes agglomérations du pays en matière de caractérisation des PME. La ville de Yaoundé excelle dans les Etablissements qui sont connus pour la plupart comme étant des structures axées sur les services, sans gros investissements exigés au départ<sup>1</sup> réalisant des chiffres d'affaires relativement faibles et des bénéfices immédiats. Par contre, les entreprises créées à Douala, privilégient la forme SA/SARL, avec un minimum d'investissement requis et plus orientées vers la production et donc de la valeur ajoutée, source de croissance.

<sup>1</sup> En langage camerounais, on parle d'entreprise dans la **Malette**, car très souvent ne disposant pas de local dédié servant de siège.

## 2.4 Les CFCE et promotion de l'entreprenariat féminin

Au Cameroun, les hommes sont les plus impliqués dans le processus de création d'entreprise. Ainsi, on relève que 76% des entreprises sont créées par des promoteurs de sexe masculin. Toutefois, la ville de Yaoundé enregistre un nombre élevé d'entreprises créées par les femmes par rapport à Douala.

**Tableau 4** : Répartition des entreprises créées selon la forme juridique et le sexe du promoteur (%)

Forme juridique	SEXE		Total général
	F	M	
COOP	0,05	0,17	0,14
ETS	89,61	73,34	77,28
GIC\GIE	0,06	0,15	0,13
SA\ SARL	9,88	25,70	21,87
Autres	0,40	0,64	0,58
<b>Total général</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : notre étude

**Tableau 5** : Répartition des entreprises créées selon la CFCE et le sexe du promoteur (%)

CFCE	SEXE		Total général
	Féminin	Masculin	
Bafoussam	2,54	2,51	2,51
Bamenda	1,27	2,45	2,17
Douala	38,82	45,31	43,74
Ebolowa	0,64	0,34	0,41
Garoua	1,52	1,92	1,82
Limbé	1,29	1,65	1,57
Maroua	0,57	0,73	0,69
Yaoundé	53,35	45,08	47,08
<b>Total général</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : notre étude

L'analyse par secteur d'activité révèle une forte représentativité des chefs d'entreprises de sexe féminin dans le secteur tertiaire. En effet, parmi les femmes ayant créés des PME dans la période sous revue, 53,9% ont indiqué vouloir exercer dans les prestations de services, et 31% dans les activités commerciales. L'analyse selon la forme juridique montre également que les femmes ont créés plus, sinon essentiellement des Etablissements (89,6%) ; soit près de 9 sur 10 entreprises. Pour ce qui est des promoteurs hommes, 43,4% se sont orientés dans les prestations de services et 25,8% dans les activités commerciales.

Les activités avec des promoteurs hommes se rapporteraient principalement à la mécanique et la tôlerie, l'électricité et le dépannage d'appareils électroniques, la maçonnerie, la plomberie, la menuiserie, la tapisserie et la vannerie.

**Tableau 6** : Répartition des entreprises créées selon le sexe du promoteur et l'activité déclarée (%)

Sexe	ACTIVITES							Total
	Prestation de service	Activités commerciales	BTP	Activités agricoles et élevage	Assistance conseil et Formation	Activité de transformation	Autres	
Masculin	43,37	25,80	4,68	1,01	4,10	1,63	19,41	100,00
Feminin	53,92	31,04	1,68	0,39	2,01	0,59	10,37	100,00
<b>Total</b>	<b>45,92</b>	<b>27,07</b>	<b>3,95</b>	<b>0,86</b>	<b>3,59</b>	<b>1,38</b>	<b>17,22</b>	<b>100,00</b>

Source : notre étude

## 2.5 Analyse du profil des PME

Pour mieux cerner le profil des PME créées depuis lors dans les CFCE, il nous a semblé loisible de procéder par une Analyse des Correspondances Multiples (ACM). On a pu dégager, deux axes factoriels correspondant à une inertie cumulée de 22.43% de l'inertie totale du nuage.

### ★ Premier axe factoriel

Le premier axe factoriel est porté sur la forme juridique, il oppose deux groupes : le premier est constitué des Établissements, des Coopératives et des autres catégories ; le second est formé des GIC, des GIE, des S.A et des SARL. Ainsi, il marque une relation d'opposition entre les structures exigeantes en investissement (2<sup>ième</sup> groupe) caractérisées par une longue durée de vie, et les structures de prestations de services (1<sup>er</sup> groupe) sans contrainte d'investissement et présentant un certain niveau de précarité.

De façon globale, les *Établissements* et les Coopératives réalisent un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 100 millions de Francs CFA.

Ce chiffre qui reflète un niveau d'ambition assez limité des promoteurs, et donc de précarité, car présentant moins de risques avec des entreprises unipersonnelles, dont le promoteur est généralement camerounais ou chinois.

### ★ Le deuxième axe factoriel

Cet axe met en lumière d'une part le dynamisme de l'entrepreneuriat féminin et d'autre part la divergence du secteur d'activité entre les Hommes et les Femmes. Il oppose les Etablissements ayant des femmes comme promotrices contre les SA/SARL ayant essentiellement les hommes comme promoteurs. En ce qui concerne le chiffre d'affaires, on note que l'ambition n'est pas assez poussée du côté des femmes (moins de 100 millions) par contre, le seuil de 100 millions pour les hommes.

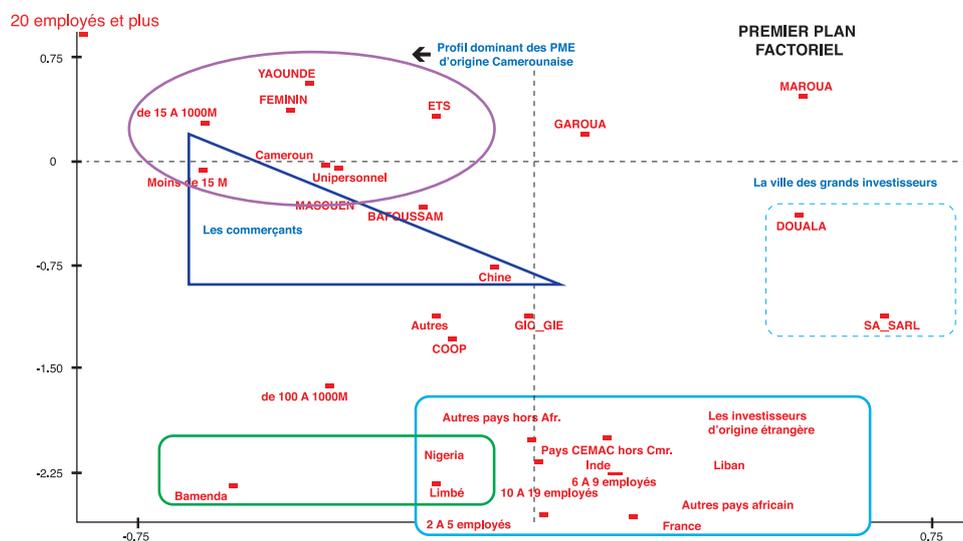
Bien que les femmes s'engagent de plus en plus dans l'entrepreneuriat, les chiffres d'affaires et les effectifs déclarés à la création (expression de l'ambition) mettent en exergue une prise de risque moins élevée du côté féminin. Il convient de rappeler que ces Etablissements créés par des femmes sont pour la plupart spécialisés dans les prestations de services et la plupart créés pour les passations de marchés (liens de parenté ou d'amitié ...). Ainsi de façon générale, l'entrepreneuriat féminin présente jusque-là des caractéristiques non favorables à un exercice de long terme.

## Interprétation du premier factoriel

Ce premier plan factoriel permet de ressortir certaines caractéristiques propres aux PME camerounaises. Ainsi il met en lumière un profil assez particulier de celles-ci :

- ★ La ville de Yaoundé présente une explosion des Établissements à caractère unipersonnel ayant une ambition assez limitée (projection de leur chiffre d'affaires n'excèdent pas 100 millions). Très peu de valeur ajoutée y est créée. On peut expliquer le paradoxe d'une création d'entreprises sans réduction de la pauvreté et sans réduction du chômage/sous-emploi ;
  - ★ La ville de Douala apparaît comme la ville où les entreprises se risquent à l'investissement et donc, s'orientent vers les activités de production, créatrices de valeur ajoutée ;
  - ★ Une opposition de comportement entre les entreprises ayant des promoteurs étrangers
- et celles ayant des promoteurs nationaux se dégage à travers les emplois offerts. On note que l'entreprenariat des promoteurs camerounais est beaucoup axé sur des effectifs unipersonnel ce qui semble indiquer que bon nombre de ceux-ci sont des entreprises que l'on qualifie dans le jargon populaire « d'entreprise sac à main ». Par contre les structures ayant des promoteurs non nationaux ont des effectifs conséquents, traduisant une volonté de créer des richesses ;
  - ★ Une autre information ressort de ce plan factoriel : la forte présence des PME mises sur pieds par des Nigériens dans les villes de Limbé et de Bamenda. Deux (02) grandes agglomérations camerounaises frontalières du Nigéria ;
  - ★ Les commerçants sont camerounais et chinois. Ils sont de sexe masculin avec un chiffre d'affaires déclaré inférieur à 15 millions et sont produits de Bafoussam !

**Graphique 4** : Projection du premier plan factoriel du profil des PME créées



Source : notre étude

## Chapitre 3 :

# Mise en place des CFCE et attractivité de l'économie camerounaise

L'environnement économique concurrentiel contraint les Etats à se positionner sur le marché mondial et à construire un climat favorable à la compétitivité et à l'attractivité des territoires. La mondialisation a ainsi placé la politique d'attractivité des économies au cœur de la dynamique de croissance. La mise en place de la réforme portant création des CFCE s'inscrit dans cette logique au travers de l'un de ses objectifs spécifiques qui est d'attirer les investisseurs étrangers créateurs d'emplois, acteurs majeurs de la dynamique et de l'industrialisation du territoire. La présente étude a voulu analyser la dynamique de création des entreprises par des promoteurs étrangers dans le cadre des CFCE, et d'évaluer l'apport de cette réforme sur l'attractivité des IDE au cours de la période sous revue.

### 3.1 Analyse bilancielle des entreprises créées par des promoteurs étrangers

#### 3.1.1 La Chine 1<sup>er</sup> investisseur étranger

Sur la période 2010-2015, les cinq premiers promoteurs étrangers dans les CFCE sont dans l'ordre : la Chine, la France, le Nigéria, le Liban et l'Inde.

Cette classification traduit une sorte de « révolution de palais » ou de changement de modèle de coopération économique où la Chine entend jouer les premiers rôles.

**Tableau 7** : Nationalité déclarée des chefs d'entreprise

Nationalités	Chine	France	Nigéria	Liban	Inde	Pays Cemac (hors CMR)	Autres pays africains	Autres pays hors Afrique	Total général
Effectifs	389	180	141	79	70	80	145	352	1436
%	27,1	12,5	9,8	5,5	4,9	5,6	10,1	24,5	100,0

Source : notre étude

Il convient de rappeler que la Chine a développé une industrie basée sur le faible coût de la main d'œuvre ; ce qui joue nettement en faveur de la compétitivité de ses produits sur les marchés étrangers. La présence de l'Inde dans ce classement traduit l'offensive concurrentielle de ce pays face à la dynamique chinoise.

La France, malgré ses relations privilégiées en tant que ancienne puissance coloniale se voit reléguée au 2<sup>ème</sup> plan. Contrairement aux autres nationalités, la plupart des PME françaises se recrutent parmi les S.A ou les SARL (76%) contre une forte tendance dans les Etablissements pour les autres nationalités.

Par région, l'Asie marque fortement ses ambitions avec la Chine et l'Inde comme investisseurs majeurs, devançant l'Europe représentée avec la France (et forçant un peu le Liban).

L'intégration africaine reste timide, les 05 pays de la CEMAC rattrapent à peine le Liban et l'ensemble des autres africains font à peine l'équivalent du Nigeria.

Le Nigeria est le troisième investisseur étranger. Deux principales raisons pourraient expliquer : (i) la proximité entre le Cameroun et le Nigeria et le dynamisme de l'économie nigériane. Le partage des frontières entre ces deux pays est un atout pour les migrations. Devenue première économie africaine, le Nigeria ne ménage aucun effort pour gagner de nouvelles parts de marché, en occurrence celui du Cameroun.

La présence assez marquée des Libanais est une vieille tradition au Cameroun, car ils y sont implantés depuis les années 60 et sont surtout spécialisés dans la distribution.

Par ailleurs, les entreprises dont les promoteurs sont de nationalité Nigériane se retrouvent également dans toutes les villes à l'exception d'Ebolowa et Maroua. Cependant, les entreprises chinoises et françaises ne sont représentées que dans trois villes. Les libanais, qui ont pour principale activité le commerce, se retrouve uniquement à Yaoundé et Douala.

**Tableau 8** : Nationalité déclarée des chefs d'entreprise selon la CFCE

CFCE	PAYS									Total général
	Cameroun	Chine	France	Inde	Liban	Nigeria	Pays CEMAC (hors CMR)	Autres pays africains	Autres pays hors Afrique	
Bafoussam	1017					1				1018
Bamenda	870					3			4	877
Douala	16657	285	129	52	66	119	74	130	204	17716
Ebolowa	167								1	168
Garoua	733	3	1			1		1		739
Limbé	610			1		15			8	634
Maroua	280									280
Yaoundé	18732	101	50	17	13	2	6	14	135	19070
<b>Total général</b>	<b>39066</b>	<b>389</b>	<b>180</b>	<b>70</b>	<b>79</b>	<b>141</b>	<b>80</b>	<b>145</b>	<b>352</b>	<b>40502</b>

Source : notre étude

### 3.1.2 Répartition des PME selon la nationalité du promoteur et la forme juridique

Tous les promoteurs étrangers se sont investis dans les Etablissements et les SA/SARL. Pour ce qui est des GIC et Coopératives, les promoteurs sont tous de nationalité Camerounaise.

**Tableau 9** : Nationalité déclarée des chefs d'entreprise étrangers selon la forme juridique

PAYS	Forme juridique					Total général
	ETS	SA/SARL	COOP	Autres	GIC\GIE	
Chine	256	133	0		0	389
France	39	136	0	5	0	180
Nigéria	77	62	0	2	0	141
Inde	20	50	0	0	0	70
Liban	27	52	0	0	0	79
Pays CEMAC (hors CMR)	28	52	0	0	0	80
Autres pays africains	47	98	0	0	0	145
Autres pays hors Afrique	104	245	0	3	0	352
<b>Total général</b>	<b>598</b>	<b>828</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>1436</b>

**Source** : notre étude

### 3.1.3 Répartition selon la nationalité et l'activité déclarée

S'agissant des investisseurs étrangers au Cameroun, les résultats montrent qu'ils ne sont pas intéressés ni par la transformation industrielle, ni moins encore par l'agriculture. C'est dire que le développement de l'agriculture est une affaire de patriotisme.

Par contre, 68,2% entreprises créées par des étrangers se concentrent dans les activités commerciales et prestations de services. C'est dire l'attrait pour les bénéfices immédiats et « faciles ».

La propension des entrepreneurs étrangers à investir plus dans le commerce au Cameroun serait à l'origine des phénomènes tels que le développement du secteur informel, l'économie souterraine, la contrebande et même la contrefaçon. Ces phénomènes fragilisent les entreprises locales naissantes, notamment par le développement des comptoirs commerciaux des produits de leur pays. Les importations des produits chinois par exemple trouvent là un couloir propice pour leur développement.

La répartition a permis de montrer que quelle que soit la nationalité, les créateurs d'entreprise s'orientent plus vers le tertiaire.

**Tableau 10** : Répartition des entreprises créées par les non camerounais selon la nationalité et l'activité déclarée

PAYS	ACTIVITES							Total
	Prestation de service	Activités commerciales	BTP	Activités agricoles et élevage	Assistance conseil et Formation	Transformation industrielle	Autres	
Chine	45	255	14	0	1	5	69	389
France	63	62	11	0	19	6	19	180
Inde	8	44	1	0	0	4	13	70
Liban	8	38	3	0	0	5	25	79
Nigéria	15	97	0	0	0	0	29	141
Pays Cemac (hors CMR)	14	18	3	0	1	1	43	80
Autres pays africains	23	60	5	2	5	11	39	145
Autres pays hors Afrique	115	114	14	2	13	6	88	352
<b>Total général</b>	<b>291</b>	<b>688</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>325</b>	<b>291</b>

Source : notre étude

### 3.1.4 Répartition selon la nationalité et le chiffre d'affaire déclaré

La majorité des promoteurs étrangers (90,1%), ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions. Ce qui peut traduire la faible ambition des porteurs d'idées d'entreprises. Seulement 3,5% des PME créées par des étrangers ont déclaré un chiffre d'affaires compris entre 100 millions et 1 milliard de FCFA. Les chefs d'entreprises de nationalité indienne, libanaise, les nigériane et ceux des pays de la CEMAC

autre que le Cameroun ne se classent pas comme des porteurs d'ambition. Ils sont dans leur grande majorité des entrepreneurs individuels qui se placent comme promoteurs. Notre analyse émet des réserves à ce niveau au vu des réalités ambiantes. Les commerces des indo-pakistanaïens (distribution et électroménager) et des Nigériens (pièces détachées automobiles) sont-ils à 100 millions près ? Peut-être que le suivi des chiffres d'affaires réalisés ex-post nous situerait. Ce seuil pourrait être lié aux plafonds et contraintes pour bénéficier des incitations offertes.

**Tableau 11** : Répartition des entreprises créées selon le chiffres d'affaire et la Nationalité déclarée des chefs d'entreprises (en %)

Chiffre d'affaire en Millions									Total général
	Chine	France	Inde	Liban	Nigéria	Pays Cemac (hors CMR)	Autres pays africains	Autres pays hors Afrique	
Moins de 15	2,6	8,3	0,0	0,0	13,5	0,0	17,2	19,9	6,4
15 à 100	94,9	84,4	100,0	100,0	86,5	100,0	72,4	71,6	90,1
100 à 1 000	2,6	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3	8,2	3,5
Sup à 1000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
<b>Total général</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : notre étude

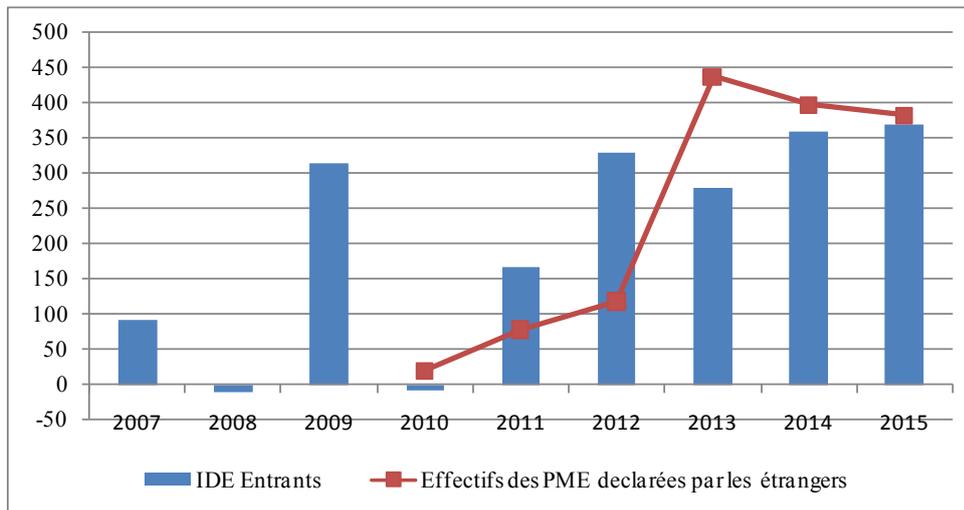
### 3.2 Contribution à l'afflux des investisseurs étrangers

La réforme sur les CFCE visait in fine l'attrait des investisseurs y compris donc les IDE, on se réfère à la loi N° 2013 / 004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République au Cameroun. Le Gouvernement camerounais a défini une stratégie de développement économique et social reposant sur le secteur privé. Un dispositif a été mis œuvre pour favoriser l'investissement et le développement des activités individuelles sans discrimination ni de l'origine de l'investisseur ni du secteur d'activité dans lequel il entend opérer. Depuis 2010, elle a permis d'attirer environ 1 436 investisseurs étrangers dans le pays.

Ce chiffre paraît significatif comparativement au stock existant en 2009. En effet, le RGE (2009) a dénombré 6 613 entreprises détenues par des promoteurs étrangers au Cameroun. En termes de contribution de cette réforme sur l'afflux des investissements, elle est captée à partir d'une analyse visuelle entre l'évolution des effectifs des promoteurs étrangers et l'évolution des IDE entrants au Cameroun sur la période 2010-2015.

Bien que d'autres déterminants aient participé à ce dynamisme des flux d'IDE entrants au Cameroun, on note que la réforme sur les CFCE a également contribué à ce dynamisme.

**Graphique 5 :** Evolution des IDE entrant au Cameroun sur la période 2010-2015



Sources : MINFI et nos calculs

## Chapitre 4 :

# Mise en place des CFCE et création de la valeur ajoutée

L'objectif de développement de l'entrepreneuriat à travers les CFCE vise enfin de compte la création de richesses et la théorie économique voudrait que ce dynamisme se répercute fatalement sur la croissance. Les travaux de STEVENSON (2010) ont confirmé de manière empirique cette théorie dans les pays à revenu intermédiaire. En effet, les PME sont un catalyseur de l'expansion, et génèrent la valeur ajoutée dans plusieurs secteurs qui alimentent non seulement la croissance économique, mais également le développement en général. De manière empirique la contribution des PME au Produit Intérieur Brut (PIB) est passée en moyenne de 15,6 % dans les pays à faible revenu à 51,5 % du PIB dans les pays à revenu élevé. Dès lors, il convient d'analyser l'impact de la création des PME dans le cadre des CFCE sur le développement économique du Cameroun.

### 4.1 Contribution au développement des filières de croissance

Le choix d'un secteur d'activité est l'une des premières démarches à entreprendre lorsque l'on souhaite créer son entreprise. Ce choix s'effectue très généralement en fonction de divers critères tels que le savoir-faire, l'expérience, les compétences, le budget et les envies futures de l'entrepreneur, mais également des anticipations du promoteur sur les secteurs porteurs et l'état du marché. Ainsi pour accompagner les entreprises sur le marché local et international, le Gouvernement camerounais a identifié des filières à fort potentiel de valeur ajoutée. Il s'agit entre autres de la filière bois, filière avicole ; céréales (maïs, riz, mil/sorgho, haricot et soja), textile (coton, confection),

tourisme, palmier huile, banane plantain, minerais (cobalt, fer, bauxite, nickel, calcaire, phosphate, etc.), poisson, cacao/café, sucre et caoutchouc.

Les mesures d'accompagnement du Gouvernement au développement des filières retenues visent à renforcer les différents niveaux de la chaîne de valeurs. Elles portent donc sur le soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation.

Avec la réforme des CFCE, l'on serait en droit d'attendre que ces filières intéressent plus les promoteurs des PME. Or dans les faits, la distribution des PME créées selon l'activité déclarée indique que sur les 40 502 entreprises, seulement 348 ont déclaré se lancer dans les activités agricoles et élevage et, 557 dans la transformation industrielle (soit 1,4%).

Ainsi, les entreprises créées dans les activités susceptibles d'intégrer lesdites filières de croissance représentent une part infime (1,1%) du stock d'entreprises créées dans la période sous revue. De même, il apparaît évident, le caractère négligeable de leur contribution à la production nationale. Les branches pour lesquelles les créations sont nombreuses : les prestations de services (45,9% du stock de création) et les activités commerciales (27,1%). Ce résultat est cohérent avec les chiffres du Recensement Général des Entreprises (RGE 2009). Selon ce dernier, 85% des PME exercent dans le secteur tertiaire au Cameroun, avec une faible valeur ajoutée.

En examinant la relation entre la forme juridique et l'activité déclarée, il ressort que :

**Tableau 12** : Répartition des entreprises créées selon la forme juridique et l'activité déclarée

FORME JURIDIQUE	ACTIVITES							Total
	Prestation de service	Activités commerciales	BTP	Activités agricoles et élevage	Assistance conseil et Formation	Activités de transformation	Autres	
COOP	5,26	7,02	0,00	52,63	0,00	5,26	29,82	100
ETS	53,15	27,15	3,17	0,53	2,76	1,09	12,14	100
GIC\GIE	11,32	9,43	1,89	56,60	3,77	0,00	16,98	100
SA\SARL	21,86	27,46	6,79	1,23	6,59	2,40	33,67	100
Autres	8,02	10,55	2,53	5,49	2,95	0,00	70,46	100
<b>Total général</b>	<b>45,92</b>	<b>27,07</b>	<b>3,95</b>	<b>0,86</b>	<b>3,59</b>	<b>1,38</b>	<b>17,22</b>	<b>100</b>

Source : notre étude

- sur 57 coopératives créées, 52,6% se sont concentrées dans les activités agropastorales. De même, 30 sur 53 GIC/GIE créés se sont orientés vers le secteur agropastoral. En effet, les Coopératives agricoles et les GIC participent plus dans les activités de développement communautaires des zones rurales et à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Cameroun. Toutefois, l'accès aux facteurs de production notamment le capital et la terre restent une contrainte majeure pour l'essor de ces unités de production ;
  - Les créateurs d'Etablissements se concentrent dans le secteur des services. Parmi les 31 298 Etablissements créés, 53,2% ont déclaré mener des prestations de services. En pratique, ce sont des entreprises dans les « mallettes » et le plus souvent unipersonnels, créées essentiellement pour la réalisation de la commande publique. Elles ne créent pratiquement pas d'emplois, et ne génère aucune valeur ajoutée au sens économique du terme. Leur durée de vie dépend de celle des ordonnateurs de crédits et participent plus de la logique de la redistribution du « gâteau national » ;
  - Les porteurs de SA/SARL se concentrent également plus dans le secteur des services. Le commerce et les prestations de services sont le plus gros pourvoyeur des nouvelles entreprises avec des poids respectifs de 27,5% et 21,9%. Ces entreprises exerceraient leurs activités dans les quincailleries, les boutiques, la location et services aux entreprises. Les promoteurs immobiliers viennent en troisième position avec une part de 6,8% de l'ensemble des entreprises SA/SARL créées dans la période.
- En conclusion, les créateurs d'entreprise dans le cadre des CFCE ne saisissent pas encore les opportunités sectorielles que le Gouvernement met en place pour leur développement et leur promotion.

Cette situation pourrait s'expliquer par un déficit de capacités des acteurs en présence. On cite notamment : (i) le manque d'accompagnement de certains promoteurs par les acteurs étatiques, (ii) le manque de compétences entrepreneuriales, managériales et techniques, (iii) le lancement des activités par simple imitation.

#### 4.2 Contribution à la formation du chiffre d'affaires et croissance du PIB<sup>2</sup>

Selon le RGE 2009, les PME ont représenté 99% des entreprises existantes au Cameroun. Leurs contribution dans l'économie est de plus de 3 000 milliards de FCFA en terme de chiffre d'affaires. Quelle serait alors la contribution de 40 502 entreprises créées dans les CFCE sur l'économie?

En moyenne, le chiffre d'affaires déclaré par les promoteurs de PME est projeté à 812 milliards de FCFA. Bien que numériquement plus nombreuses, la contribution de ces entreprises à

la formation du chiffre d'affaires paraît largement en deçà de leurs potentialités. Cette situation est illustrée dans le tableau ci-après.

- la grande majorité des promoteurs d'entreprises ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions ;
- Sur les 350 entreprises ayant déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions, 241 sont des SA/SARL (69%). Parmi les PME ayant déclaré avoir un chiffre d'affaires compris entre 15 et 100 millions, 77,4% sont des Etablissements ;
- Dans l'ensemble, environ 12% des PME ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions. Ce sont des entreprises individuelles (ou personnes physiques). Ces entreprises ne distinguent généralement pas leur patrimoine de celui du propriétaire. Ce statut accroît donc la vulnérabilité de l'entrepreneur en cas de faillite de l'entreprise.

**Tableau 13** : Répartition des entreprises créées selon les chiffres d'affaires et la forme juridique

FORME JURIDIQUE	Chiffre d'affaires (en millions de FCFA)				Total général
	moins de 15	15 à 100	100 à 1000	Au moins 1000	
COOP	32	25	0	0	57
ETS	4027	27164	107	0	31298
GIC/GIE	33	20	0	0	53
SA/SARL	923	7692	241	2	8858
Autres	41	195	0	0	236
<b>Total général</b>	<b>5056</b>	<b>35096</b>	<b>348</b>	<b>2</b>	<b>40502</b>

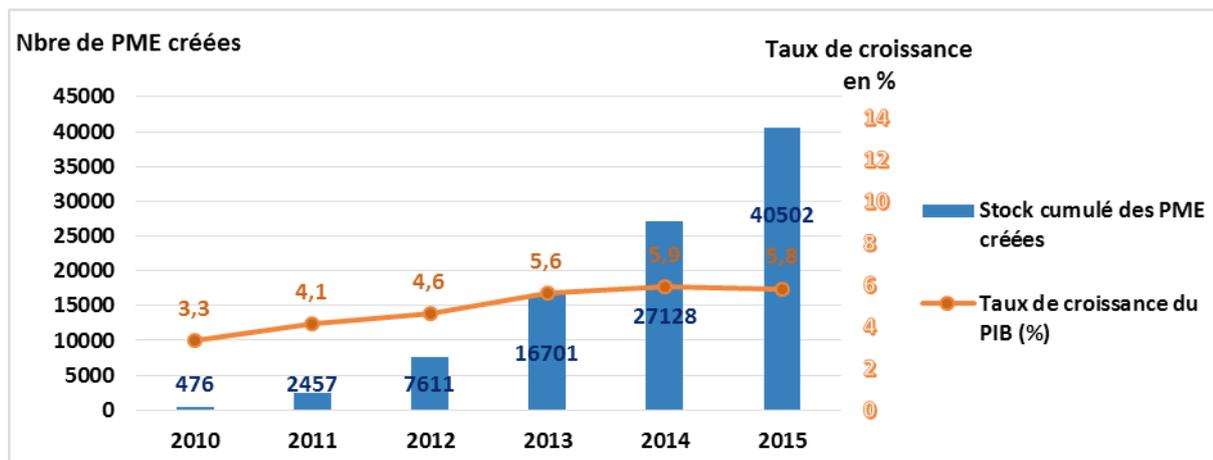
Source : nos travaux

<sup>2</sup> Nous utilisons le C.A. projeté comme proxis, l'entreprise ne pouvant pas déclarer de valeur ajoutée à la création.

L'évaluation à ce stade de la contribution des PME créées à la formation du chiffre d'affaires reste encore difficile à appréhender en ce sens que le chiffre d'affaires des PME utilisé est déclaratif. Cette contribution sera mieux captée lorsque le

suivi de ces entreprises sera effectif. En effet, si la création des PME ne cesse de croître au Cameroun, la théorie économique voudrait que ce dynamisme se répercute fatalement sur la croissance.

**Graphique 6** : Relation entre la création des PME et la croissance économique



Source : INS et nos résultats

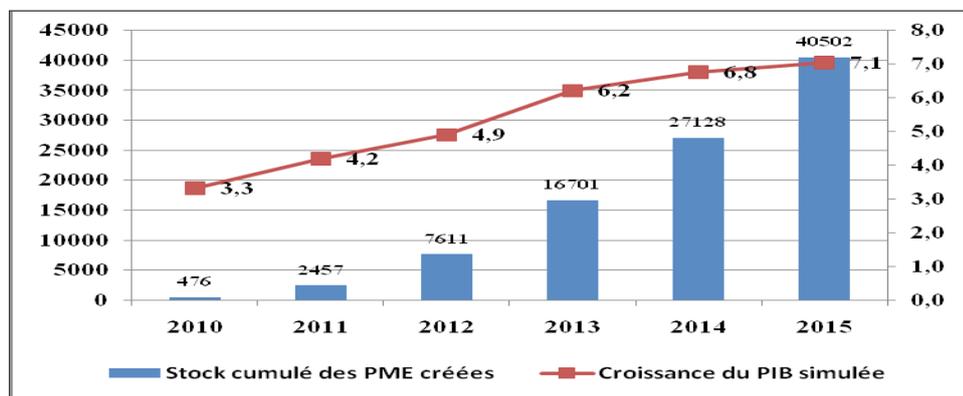
Entre 2010 et 2015, la relation entre la croissance des PME et la croissance économique est faible. En effet, le taux de natalité des PME a connu une évolution exponentielle avec une moyenne par an de 119%, un dynamisme non représenté sur la croissance du PIB réel sur la même période.

Les PME sont en forte croissance en termes de nombre. Cette évolution devrait impacter de façon directe et significative la production de manière à ce que le taux de croissance du PIB connaisse des rebonds spectaculaires. Mais ce n'est pas le cas ! Par ailleurs, le dernier Recensement Général des Entreprises réalisé par l'INS en 2009 relevait que sur 93 969 entreprises au Cameroun, les PME

représentent 99% et contribuent à hauteur de 3,85% de la valeur ajoutée du pays. Cette situation faisait suite à des nombreuses contraintes qui limitaient la promotion des entreprises (fiscalité, accès au crédit, formalités administratives, infrastructures, énergie, etc.). Mais depuis 2010, le Gouvernement camerounais a lancé la mise en œuvre du DSCE avec pour axes d'action les infrastructures, l'appareil de production le développement humain, l'intégration régionale et le financement de l'économie.

Ces actions, combinées avec la réforme sur les CFCE devraient accélérer la croissance du PIB réel.

**Graphique 7** : Relation entre la création des PME et la croissance du PIB simulée



Source : INS et nos résultats

En effet, si le stock des entreprises a presque doublé entre 2010 et 2015, la part de la valeur ajoutée des PME dans le PIB global devrait atteindre, voire dépasser la moyenne des pays à faibles revenus qui est de 15% du PIB. La croissance du PIB correspondant devrait connaître une accélération et devrait dépasser les 6% en 2013 pour s'établir autour de 7,1% en 2015. Hors, malgré une croissante création des PME, l'évolution du PIB ne se déroute pas de son sentier de croissance traditionnel et tourne toujours en moyenne autour de 5,5% sur la période. La ventilation sectorielle de cette croissance au cours de ces trois dernières années a montré que celle-ci a été soutenue par le sous-secteur pétrolier et les branches telles que « banques et organismes financiers »,

la « sylviculture et exploitation forestière » et les BTP. Or, les créations de PME dans ces branches d'activité dans le cadre des CFCE sont faibles voire quasi-nulle. Il semblerait que cet effet d'amplification des PME ne se fait pas significativement ressentir dans la croissance du PIB réel. Cette florescence des PME pourrait ne pas figurer parmi les déterminants de la croissance pour ce qui est du cas du Cameroun.

Pourquoi le rythme de création des PME n'influence-t-il pas de façon significative la croissance économique? Dès lors, ils se posent des problèmes de la caractérisation structurelle, de la stabilité inter temporelle et de la pérennité de ces entreprises.

## Chapitre 5 :

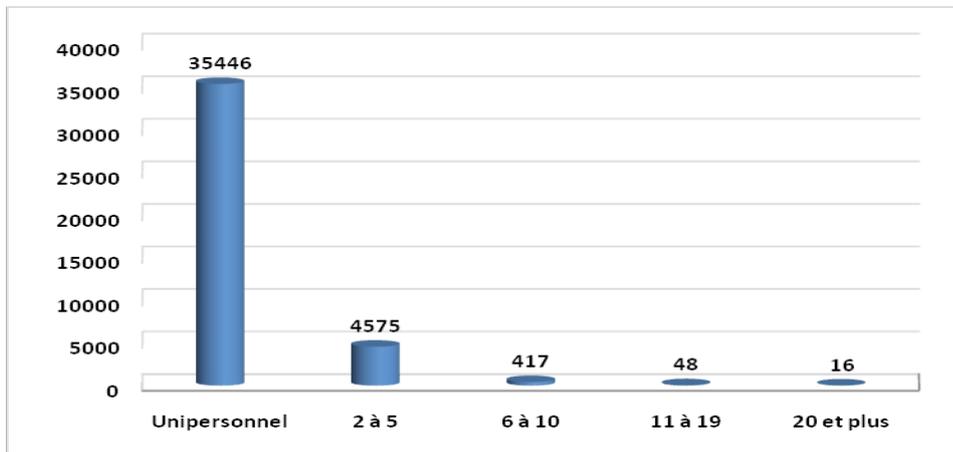
# ..... Mise en place des CFCE et creation des emplois<sup>3</sup> .....

Le chômage reste une préoccupation importante pour le Gouvernement camerounais. Il représente un phénomène essentiellement urbain, très concentré dans les deux grandes villes Douala et Yaoundé. Il touche principalement les jeunes, (15-34 ans) avec un taux de chômage au sens large évalué à 15,5%<sup>4</sup>. Ainsi, le développement des PME devrait-il offrir de nombreuses possibilités d'emploi, aider à baisser le chômage et faire face aux défis démographiques de la population en pleine croissance.

### 5.1 Les emplois déclarés dans les PME créées

Le nombre d'employés par entreprise varie en fonction de sa taille et l'activité exercée ; le graphique ci-après montre que la majorité des entreprises créées sont unipersonnelles. Elles représentent 87,5% des entreprises enregistrées dans les CFCE. Seulement 64 sur 40 502 entreprises créées ont déclaré plus de 10 employés (soit 0,16%).

**Graphique 8** : Répartition des entreprises créées selon l'effectif d'employés déclarés



Source : notre étude

<sup>3</sup> Il s'agit des emplois projetés lors de la création. Le suivi réel se fera au travers du dispositif proposé voir le volume 2.

<sup>4</sup> Selon les résultats de la Deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun (EESI 2) 2010.

Dans les faits, et selon la forme juridique 97,6% des Etablissements sont des entreprises unipersonnelles. Ces promoteurs seraient dans leur majorité de nationalité camerounaise. Ce sont donc essentiellement ces opérateurs économiques « spontanés » qui créent

l'entreprise à la commande pour exécuter une prestation, sans un profil d'entrepreneur.

Et c'est la même personne qui va se déclarer « sans emploi » lors du passage d'une enquête car n'ayant pas confiance en son activité.

**Tableau 14** : Répartition des entreprises créées selon la forme juridique et le nombre d'employés déclarés

Emplois/Forme	SA/SARL	COOP	ETS	GIC/GIE	Autres	TOTAL
Unipersonnel	4 741	25	30 543	10	127	35 446
2 à 5	3805	7	677	8	78	4575
6 à 10	263	23	70	35	26	417
11 à 19	39	0	5	0	4	48
20 et plus	9	2	3	0	2	16
<b>Total général</b>	<b>8 857</b>	<b>57</b>	<b>31 298</b>	<b>53</b>	<b>237</b>	<b>40 502</b>

Source : notre étude

Par secteur d'activité, 73% des PME créées par les camerounais se concentrent dans le tertiaire, et sont des promoteurs unipersonnels. Par contre, moins de 10 sur 1000 créateurs camerounais ont déclaré vouloir entreprendre dans le secteur primaire. Les facteurs tels que le manque de financement approprié, la disponibilité du facteur terre, la formation et le manque de désir d'investir dans le long terme sont souvent mis en relief pour expliquer cette situation.

La branche de la construction représente 4%, et les industries ne représentent que 1,3%. Cette faible contribution renvoie à l'effort à faire face à l'attente de voir se développer autour des grands fleurons industriels existants, un tissu dense de PMI aptes à tirer profit des opportunités liés aux

projets structurants en perspective et à la mise en place d'une agriculture dite de deuxième génération.

Au total, sur 40 502 créations, seulement 5 056 entreprises souhaitent démarrer avec au moins deux salariés à la mise en place du projet. Ce qui correspond environ à 52 530 emplois salariés projetés sur la période 2010-2015 générés par les CFCE toutes catégories confondues.

Par ailleurs, les créateurs peuvent recourir à des embauches occasionnelles qui ne sont pas représentées dans ces chiffres et qui sont difficiles à mesurer. Le dispositif de suivi réel devrait y remédier.

**Tableau 15** : Répartition selon l'emploi et estimation des emplois projetés

Emplois	Effectifs	(%)	Nombres d'emplois projetés
Unipersonnel	35446	87,52	35446
2 à 5	4575	11,30	12605
6 à 10	417	1,03	2964
11 à 19	48	0,12	641
20 et plus	16	0,04	874
<b>Total général</b>	<b>40502</b>	<b>100,00</b>	<b>52530</b>

**Source** : nos estimations

## 5.2 La contribution des entreprises créées sur la situation de l'emploi

En théorie, la création d'entreprises s'inscrit dans une dynamique de création d'emplois. Cependant, il semble ne pas exister de corrélation évidente entre la création des PME et des celle des emplois au Cameroun. Selon l'INS, la structure des emplois selon les secteurs institutionnels montre que la majorité des actifs occupés exercent leur emploi dans le secteur informel, notamment dans l'informel agricole. La part de l'emploi dans le secteur formel reste donc faible. La structure des emplois selon le secteur d'activité présente une prédominance des emplois du secteur primaire en milieu rural et des emplois du secteur tertiaire en milieu urbain.

Au vue des résultats obtenus par la présente étude, la création d'entreprises est croissante, avec, près de 40 502 nouvelles créations dans la période sus revue. Mais, en terme d'emplois déclarés les résultats révèlent que :

- i. la plus grande partie des entreprises créées sont unipersonnelles, soit 87,5% ayant un seul employé ; une des explications que nous avons esquissée tient à la notion de recyclage et de redistribution.

En effet, l'entreprise unipersonnelle est créée à la commande du gestionnaire de crédit tant qu'il dispose de marge de manœuvre. Un parent ou ami (e) est mis sur la sellette pour « redistribuer » le « gâteau national ». L'entreprise peut disparaître après coût si le pouvoir de signer change. La même personne peut recréer une autre entreprise plus loin si les conditions redeviennent favorables. Au final, on aura créé 2 ou plusieurs entreprises, mais avec une seule et même personne. Le stock d'entreprises créées peut donc augmenter à l'exponentiel mais sans frémissement au niveau de l'emploi

- ii. seulement 16 entreprises créées ont déclarées au moins 20 employés et ces entreprises se trouvent majoritairement à Douala et Yaoundé. Au total, on estime qu'environ 52 530 emplois ont été déclarés par des promoteurs des PME au cours de la période 2010-2015.

Malgré ces résultats, les cibles dans le marché de l'emploi au Cameroun sont encore loin d'être atteintes.



## Conclusion

La présente étude s'est appesantie (dans ce volume 1) sur l'analyse bilantielle des PME créées à travers les CFCE au cours de la période 2010-2015. Elle a visé également à évaluer la contribution de la réforme sur les CFCE sur le développement économique nationale. La démarche méthodologique a consisté en : (i) une recherche documentaire à l'effet d'établir un état des lieux sur le processus de création d'entreprises avant la mise en place des CFCE; et (ii) la constitution d'une base de données des PME à partir des collectes directes auprès de chaque CFCE. Les résultats de l'étude révèle que :

405 502 entreprises ont été créées à travers les CFCE depuis leur mise en place jusqu'en 2015. Les deux métropoles (Yaoundé et Douala) enregistrent 91% de l'ensemble des PME créées au cours de la période ; Environ 77% des promoteurs ont déclaré leur activité au tertiaire et que 83,8% d'entre elles sont des Etablissements ;

La majorité des promoteurs (96,5%) sont de nationalité camerounaise et parmi eux, seulement 344 promoteurs ont déclaré entreprendre dans le secteur primaire. Les créateurs étrangers sont majoritairement chinois (27,1% des PME créées par des étrangers), français (12,5%), nigériens (9,5%), libanais (5,5%) et indiens (4,9%) et la majorité (68%) de ces promoteurs étrangers se concentrent dans les activités commerciales et prestations des services ;

Les promoteurs des PME ne sont pas des porteurs d'ambition. Près de 99% ont déclaré leur chiffre d'affaires inférieur à 100 millions;

en outre, 12% des promoteurs ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions. On note également une relative représentativité des chefs d'entreprises de sexe féminin (25%). Les femmes ont plus créé des Etablissements (89,6%) et ont concentré leurs activités dans le secteur des services (85%) ;

15 165 PME souhaitent démarrer avec au moins deux salariés. Ce qui correspond à une estimation de 52 530 emplois formels créés sur la période 2010-2015. Les entreprises unipersonnelles représentent 87,5% des entreprises enregistrées dans les CFCE ;

La plupart des promoteurs d'entreprises ont déclaré leur activité dans le secteur des services. Ces derniers ne saisissent pas encore les opportunités sectorielles que le Gouvernement offre pour leur développement et leur promotion à travers les filières de croissance. La réforme des CFCE ne porte pas encore des fruits en matières de création d'emplois au Cameroun.

Au regard des résultats ci-dessus, les réformes sur la création des entreprises ont amélioré significativement les conditions de création des richesses au Cameroun entre 2010 et 2015, mais leur contribution au développement de l'économie nationale n'est pas encore perceptible. Le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet et des entrepreneurs permettraient sûrement de renforcer la structuration et une exploitation efficace des incitations offertes par le Gouvernement et contribuerait au développement des PME gage d'une croissance forte et durable.

## Remerciements

Le Centre tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont collaboré de quelque manière à l'aboutissement de ce travail. Nous pensons notamment à :

01	Mme MENYE OVONO Florence	MINPMEESA
02	Mme NDJIKI Huguette Laure	MINPMEESA
03	Mme NGONO OWONA Gaëlle	Consultante
04	M. BENEKOU M. EKOM Franklin	MINPMEESA
05	M. KANA DONGMO Rogacien	MINPMEESA
06	M. TABI MBEDE Alexandre	MINPMEESA
07	M. NKOU Jean Pascal	MINEPAT
08	M. MENDO Paulin	MINEPAT
09	M. EBODE Pie Claude	MINESUP
10	Mme MATENE SOB Angélique	INS
11	M. ABANDA Ambroise	INS
12	M. TCHOMTHE Séverin	INS
13	M. ESSAMBE BOME Vincent Ledoux	INS
14	M. ESSOMBA Dieudonné	Consultant
15	M. ALOGO SAMBA Jean	Consultant
16	M. TIENTCHEU ZEMAFE Armel	Stagiaire/ISSEA

## Références Bibliographiques

1. Albert, P. et Mougenot, P. (1988). La création d'entreprises High-tech, Revue Française de Gestion, n° 68.
2. Albert, P., Grandguillot, A., Ramus, V. et Salmon, P. (1989). Les pépinières d'entreprises, ANCE-DATAR.
3. Banque Mondiale (2016). Les petites entreprises dynamisent la croissance économique et créent des emplois, disponible sur <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/06/20/entrepreneurs-and-small-businesses-spur-economic-growth-and-create-jobs>.
4. Boccara, F. (1997). Mythes et réalités sur l'emploi et la croissance des PME : le rôle des groupes (1984-1992), Document de travail, INSEE.
5. Boutaleb. K. (2006). La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie, Colloque International : «Création d'entreprises et territoires», Tamarrasset : 03-04 Décembre.
6. CAMERCAP-PARC (2015). Fermeture des activités du portefeuille privé : comment sauver les entreprises de la faillite au Cameroun ? Six (06) mesures de politique économique à adopter, Note rapide de politique économique N°1
7. CEMAC (2005 et SS). Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.
8. Charte des investissements de la République du Cameroun, 2002.
9. Colegiul Național "Mihai Eminescu (CNME) (1977). Causes d'échec et conditions de succès de la création d'entreprise industrielle, Bulletin trimestriel de la CNME, n° 76, p. 25-74.
10. Dabo, B. (2016), Economie : Au Sénégal 65% des Pme meurent à la première année, disponible sur <http://mediaf.org/?p=4229>.
11. Direction des Etudes et des Prévisions Financières (2008). Analyse de la démographie des entreprises manufacturières au Maroc, Royaume du Maroc.
12. République du Cameroun, Ministère des Finances, Direction Générale des impôts (2009). Code générale des impôts du Cameroun.
13. GICAM Newsletter, différents numéros.
14. Guerin, I. et Vallat, D. (2000), « Les clefs du succès de la création d'entreprise par des chômeurs » - International Labour Organization, Geneva Social Finance Unit.
15. INSEE (1998). Survie des entreprises créées en 2008 en PACA, INSEE, Dossier n°19.
16. INSEE (2015), les statistiques de survie d'une entreprise, disponible sur [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1064](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1064).
17. Institut National de la Statistique (2009). Rapport général sur le recensement des entreprises au Cameroun et rapports connexes.
18. Institut National de la Statistique (2009). Recensement Général des Entreprises (RGE).
19. Institut National de la Statistique (2015). Comptes nationaux du Cameroun.
20. Irac, D. (2007). Contribution des PME à la croissance, Bulletin de la Banque de France, N° 165.
21. Kirchoff, B. A. et Phillips, B. D. (1991). Are small firms still creating the new jobs, in Frontiers of Entrepreneurship Research, Babson College.
22. Lamontagne, E. et Thirion, B. (2000). Création d'entreprises : les facteurs de survie, Insee Première, n° 703.
23. Ministère des Finances Cameroun, Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financière de la Nation. ( 2014 et 2015).
24. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (2015) « Recueil des textes sur les PME et l'Artisanat ».
25. Acte Uniforme de l'OHADA.

26. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (2016). Mesures incitatives, disponible sur <http://minpmeesa.gov.cm/mesures-incitatives/>.
27. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (2016). Amélioration du climat des affaires, disponible sur <http://minpmeesa.gov.cm/amelioration-du-climat-des-affaires/>.
28. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (2009). Stratégie de développement des petites moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat.
29. Ministère du développement, de l'innovation et de l'exportation (2008), taux de survie des entreprise au Québec, Edition 2008, Canada.
30. Nkakleu, R. Compétences des entrepreneurs et performance des pme en démarrage : La structure d'accompagnement a-t-elle un impact ? Une comparaison Cameroun-Sénégal, CERAME, ESSEC de Douala, Université de Douala (Cameroun).
31. Ntoh, S. (2009). La compétitivité et l'internationalisation des PME camerounaises face à l'ouverture des marchés, Institut des Relations Internationale du Cameroun.
32. Observatoire des PME européennes. (2002). La démographie des entreprises en Europe, Commission Européenne.
33. Petite-entreprise (2015), Survie des entreprises à 5 ans, disponible sur <http://www.petite-entreprise.net/P-137-87-G1-survie-des-entreprises-a-5-ans.html>.
34. République du Cameroun (2012). Liste des entreprises camerounaises par branches d'activités.
35. République du Cameroun, Lois de Finances de la République du Cameroun 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016.
36. STATEC (2005). Résultats 1997-2003 : Démographie des entreprises, Bulletin du STATEC, N° 8.







**Cameroon Policy Analysis and Research Center (CAMERCAP-PARC)** ou Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Economiques et Sociales du Cameroun est la résultante d'une coopération active entre La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le Gouvernement de la République du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planication et de l'Aménagement du Territoire.

Le **CAMERCAP-PARC** dérive d'une mutation conceptuelle de l'ex-Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière (CAMERCAP phases 1 et 2) en un Think Tank, parmi la vingtaine qu'ACBF soutient en Afrique.

**CAMERCAP-PARC** a pour missions principales :

1. d'assister le gouvernement en matière de formulation et d'analyse des politiques économiques et sociales ;
2. de développer les capacités managériales dans le secteur public, le secteur privé et la société civile pour la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques
3. de renforcer les mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat privé et les mécanismes innovants ;
4. d'encourager le dialogue entre l'Etat et les acteurs non étatiques.

Le **CAMERCAP-PARC** bénéficie pour cela d'un financement conjoint de ACBF/Etat du Cameroun et reste ouvert à d'autres sources de financement sous réserve que ceux-ci rentrent en ligne avec ses missions et objectifs.

Ses principales activités sont concentrées dans la réalisation des études et la recherche appliquée sur les questions d'actualité en matière de développement. Il milite également pour une diffusion et une appropriation pour tous, des enjeux et débats économiques et sociaux.

Il participe de la volonté du gouvernement et des partenaires techniques et financiers de mettre en place tous les instruments nécessaires pour éclairer la prise de décision dans le domaine économique et social.

CENTRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU CAMEROUN

Avenue FOCH -Immeuble CNR (4<sup>ème</sup> étage) B.P. 6175 Yaoundé  
Tél. : (237) 222 22 58 58 / (237) 222 22 34 82 / Fax : (237) 222 22 34 21  
E-mail : [camercapparc@yahoo.fr](mailto:camercapparc@yahoo.fr) / Site wteb : [www.camercap-parc.org](http://www.camercap-parc.org)

